



Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 23 novembre 2017 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents :

cp1 Christian PAUL-LOUBIERE
jt Jacky TARANNE
js Jean SEIGNEURY
pm Pascal MARTIN
cch Chantal CHEVALLIER
cco Corinne CÔME
mg
gn Guy NORMAND
ppe Pierre PERTHUIS

ppi Patrice PICHOT
jld Jean-Louis DOUSSET
gb Ghislaine BUARD
pcl
sr Sophie RIDET
ii Isabelle LAUZON
nhg Nathalie HUBERT-GABERT
sb
ldm
vc Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Isabelle DELISLE-MARTIN à Christian PAUL-LOUBIERE ;

Absents excusés : Monique GAUTIER

Absents : Pascal CLERET ; Stéphane BEAUSSIER ;

Secrétaire de séance : Isabelle LAUZON

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017 n'appelle aucun commentaire et est adopté, après vote, à l'unanimité

2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) Délibération modificative n° 3

Jacky TARANNE présente la délibération n° 3 du budget principal.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM3)
<i>Réajustement dépenses de sécurité sociale liées aux élus</i>						
D		6534	<i>cotisations de sécurité sociale - part patronale</i>	0,00	2 390,00	2 390,00
<i>Indemnité accordée par la poste au titre de la prise en charge des travaux de sécurisation de l'Agence Postale Communale</i>						
	R	7788	<i>Produits exceptionnels divers</i>	0,00	2 390,00	2 390,00
Transfert du solde restant, suite aux travaux achevés de l'opération travaux extérieurs de la mairie						
D		21318-1410	Autres bâtiments publics	2 839,34	-1 490,00	1 349,34
Transfert du solde restant, suite aux travaux achevés de l'opération aménagement rue Jean-Pierre GRANGE						
D		2152-1602	Installations de voirie	32 510,00	-920,00	31 590,00
Clôture de l'opération "Ouverture de fossés diverses rues" (rouverte en 2017 par opération 1705)						
D		2152-1611	Installations de voirie	12 630,00	-12 630,00	0,00
Transfert du solde disponible de l'opération des travaux de sécurisation du pôle scolaire						
D		21312-1612	Bâtiments scolaires	3 000,00	-980,00	2 020,00
Transfert du solde restant suite aux travaux achevés de l'opération rénovation des sanitaires élémentaires et sécurisation de l'école						
D		2318-1702	Autres bâtiments publics	29 540,00	-6 880,00	22 660,00
Réajustement de l'opération des travaux du cimetière et de l'église concernant la remise en état de l'électricité de l'église						
D		21318-1703	Autres bâtiments publics	6 000,00	2 800,00	8 800,00
Réajustement de l'opération "ouverture des fossés diverses rues" suite aux travaux achevés (dont une partie réglée en fonctionnement)						
D		2188-1705	Autres immobilisations corporelles	16 200,00	-12 720,00	3 480,00
Annulation de l'opération "renouvellement des manuels scolaires" suite règlement de la facture en fonctionnement						
D		2188-1713	Autres immobilisations corporelles	1 400,00	-1 400,00	0,00
Nouvelle opération "travaux de reprises de concessions cimetière - 1ère tranche"						
D		21316-1714	Equipement du cimetière	0,00	7 000,00	7 000,00
Nouvelle opération : modification du PLU avant travaux des vaux-roussins						
D		2031-1715	Frais d'étude	0,00	8 000,00	8 000,00

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM3)
Nouvelle opération : enquête publique loi sur l'eau avant travaux des vaux-roussins						
D		2031-1716	Frais étude	0,00	8 000,00	8 000,00
Nouvelle opération : sécurisation de l'Agence Postale Communale						
D		21311-1717	Hôtel de ville	0,00	2 900,00	2 900,00
<i>Réajustement DETR 2017 suite réajustement coût effectif des travaux de rénovation des sanitaires élémentaires et sécurisation de l'école</i>						
	R	1321-1702	<i>Etat et établissements nationaux</i>	12 300,00	-2 150,00	10 150,00
<i>Réajustement de la subvention "Fonds Départemental d'Investissement 2017" suite réajustement du coût effectif des travaux de rénovation des sanitaires élémentaires et sécurisation de l'école</i>						
	R	1323-1702	<i>Départements</i>	7 380,00	-1 500,00	5 880,00
<i>Réajustement de la subvention "Fonds de Concours 2017" sur les travaux du cimetière et de l'église - dépense moins importante que prévue</i>						
	R	1327-1703	<i>Budget communautaire et fonds structurels</i>	7 900,00	-1 500,00	6 400,00
<i>Octroi d'une subvention au titre du FDC 2017 pour les travaux d'aménagement de sécurité avenue de la digue</i>						
	R	1327-1706	<i>Budget communautaire</i>	0,00	2 160,00	2 160,00
<i>Réajustement participation de la commune de St Prest pour les travaux de voirie rue des moulins neufs</i>						
	R	13248-1707	<i>Autres communes</i>	2 910,00	-630,00	2 280,00
<i>Octroi d'une subvention au titre du FDC 2017 pour les travaux de reprises des concessions 2017 - 1ère tranche</i>						
	R	1327-1714	<i>budget communautaire</i>	0,00	2 800,00	2 800,00
<i>Subvention accordée au titre du FDI 2017 sur l'opération modification du PLU avant travaux des vaux-roussins</i>						
	R	1323-1715	<i>Départements</i>	0,00	1 800,00	1 800,00
<i>Subvention accordée au titre du FDI 2017 sur l'opération enquête publique loi sur l'eau avant travaux des vaux-roussins</i>						
	R	1323-1716	<i>Départements</i>	0,00	1 950,00	1 950,00

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM3)
<i>Transfert sur les dépenses imprévues d'investissement</i>						
D		O20	Dépenses imprévues investissements	2,99	11 250,00	11 252,99
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				1 331 500,00	2 390,00	1 333 890,00
	R			1 331 500,00	2 390,00	1 333 890,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				419 490,00	2 930,00	422 420,00
	R			419 490,00	2 930,00	422 420,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE GENERALE						
D				1 750 990,00	5 320,00	1 756 310,00
	R			1 750 990,00	5 320,00	1 756 310,00
Solde Général				0,00	0,00	0,00

Cette délibération est acceptée, après vote, à l'unanimité.

3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

a) Délibération modificative n° 3

Sans objet

4) REGULARISATION DE PARCELLES

Jacky TARANNE fait référence au plan transmis aux conseillers et explique la situation.

La mise en œuvre du plan vert de Chartres Métropole a nécessité différents échanges et mises à disposition de parcelles.

Le chemin rural du gué de chardon est déplacé.

L'extrémité du chemin rural (CR) n'a plus d'intérêt pour la commune car il débouche sur l'Eure, sans autre accès.

Le Maire propose de déclasser cette partie du chemin, de le céder, pour moitié, aux deux riverains attenants, pour l'euro symbolique. En contrepartie, ces derniers prendront, à leur charge, les frais d'abattage des peupliers dangereux, de division et d'acte d'administratif liés à la cession de la partie concernée de la parcelle AB808.

Après délibération et vote à l'unanimité, les conseillers :

- Autorisent le déclassement de la partie concernée de la parcelle AB808 relative à l'extrémité de l'actuel chemin rural du gué de chardon, avant déplacement de ce dernier,
- Acceptent de céder, pour l'euro symbolique, aux deux riverains attenants, la partie de la parcelle AB808, correspondant à l'extrémité du chemin rural, qui n'aura plus d'intérêt pour la commune une fois le déplacement de ce chemin du gué de chardon effectué. En contrepartie, ces derniers prendront, à leur charge, les frais d'abattage des peupliers dangereux, de division et d'acte d'administratif liés à la cession de la partie concernée.

5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT A CHARTRES METROPOLE SUITE A L'EXTENSION DE PERIMETRE

Le Maire fait part du courriel reçu de Chartres Métropole, dont chaque conseiller a été destinataire, où il est préconisé, à titre de sécurité juridique, de rapporter la précédente délibération prise par la commune de JOUY et de procéder à une nouvelle élection.

Cette délibération n° DCM 2017-054 du 19/10/2017 a, en effet, été votée avant l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017311-0001 pris le 07 novembre 2017 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, suite à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2018.

Le maire propose de rapporter la délibération DCM2017-054 du 19/10/17.

Après délibération et vote cette délibération est rapportée, à l'unanimité, par les conseillers.

Puis le Maire réprecise les textes liés à cette nouvelle élection.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° DRCL-BICCL- 2017187-0005 en date 6 juillet 2017 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération Chartres métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017311-0001 en date du 07 novembre 2017 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, suite à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2018,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire de Chartres métropole est fixée selon la procédure légale prévue à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La nouvelle répartition des sièges entraine une diminution du nombre de siège pour la commune de JOUY, passant ainsi de 2 à 1 siège.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-2, de procéder à l'élection des membres par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

En application des alinéas b et c, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant pour l'application du dernier alinéa de l'article L. 5211-6.

Une seule liste est proposée :

Christian PAUL-LOUBIERE se présente en tant que titulaire,

Jean SEIGNEURY se présente en tant que suppléant.

Le Conseil municipal désigne alors les scrutateurs : Jacky TARANNE et Pascal MARTIN.

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses membres pour siéger au sein de la communauté d'agglomération Chartres métropole, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Christian PAUL-LOUBIERE et Jean SEIGNEURY sont élus à l'unanimité, selon le détail suivant : sur 16 votants :

- Bulletin pour = 16,
- Bulletin blanc = 0
- Bulletin nul = 0

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Date du prochain conseil municipal : le mercredi 13 décembre 2017 à 20 h 30.
- b) Rappel de l'invitation des Sapeurs-Pompiers de JOUY/SAINT-PREST pour la cérémonie de la Sainte-Barbe : le samedi 02 décembre 2017 à 19 h 00 au foyer communal de Saint-Prest.
- c) Remise, à tous les conseillers, du rapport d'activité 2016 de Chartres Métropole
- d) Commission inondation : date fixée, sur demande de Jean SEIGNEURY, au mardi 05 décembre 2017 à 19 h 00.
- e) Location du moulin de Lambouray : Christian PAUL-LOUBIERE informe les conseillers de l'actualisation du contrat de location et de son règlement, suite à la mise en place du système de sonorisation fixe avec limiteur acoustique depuis fin juin 2017.

- f) Réunion Publique d'information : Rappel, par Corinne CÔME, de la réunion publique, concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), prévue le mercredi 06 décembre 2017 à 18 h 30 à la salle des fêtes de JOUY. Cette réunion a pour but de présenter l'OPAH, les aides financières existantes et apporter des conseils gratuits.
- g) Divers : A la requête de Jean-Louis DOUSSET, concernant le rapport d'entretien des berges de la rivière, suite à la réunion de la semaine passée à Chartres Métropole, une relance va être adressée au service en charge de ce dossier, n'ayant à ce jour rien reçu.

La séance est levée à 21 h 05

Le Maire,



Christian PAUL-LOUBIERE